

Stage de formation syndicale

Jeudi 22 février 2018

ENSEIGNER DANS LE SECOND DEGRE AVEC OU SANS BLANQUER

Depuis son arrivée au Ministère, Blanquer multiplie les sorties dans la presse avec les fausses nouvelles réformes : assouplissement des EPI, assouplissement des rythmes, rentrée en chanson et mise en œuvre de chorales, fin de la méthode globale en lecture, évaluations de 6ème... Ça, c'est pour le bruit médiatique...

Mais qu'en est-il exactement dans nos bahuts ? La vraie réforme à venir et dangereuse, c'est celle du bac et de l'orientation.

Côté prof-es, c'est la mise en œuvre du PPCR et son lot de pressions qui poussent les enseignant-es à se vendre !

Pour combattre cette vision libérale de l'école, sous influence de l'entreprise et de son idéologie, venez échanger et partager vos réflexions !

**Plus nous sommes nombreux et nombreuses et solidaires,
plus la lutte est payante !!!**

SUD Éducation Calvados

8, rue Ampère, 14123 Cormelles-le-Royal

Portable : 06 72 67 50 13

sudeduc14@free.fr * www.sudeduc14.fr

ENSEIGNER DANS LE SECOND DEGRE AVEC OU SANS BLANQUER



Quoi?

- L'école selon Blanquer : un état des lieux de ses annonces
- La réforme du Bac et de l'orientation
- La mise en œuvre du PPCR

Quand?

Jeudi 22 février 2018

De 9h à 17h30

Où?

Dans notre salle du Chemin Vert, 13 Boulevard Schuman à Caen

Comment s'inscrire?

☐ En prévenant SUD Éducation Calvados avant le 15 février, à sudeduc14@free.fr, en précisant si vous mangerez avec nous ou pas le midi. Cette inscription auprès de nous est obligatoire afin d'obtenir une attestation de présence. Merci !

☐ En adressant une **demande écrite** de congé pour formation syndicale à votre supérieur hiérarchique, selon le modèle suivant, **au moins un mois avant la date du stage**, au plus tard, le **22 janvier 2018**.

Prénom NOM À, le

*M. le Recteur
OU M. le DASEN
s/c chef d'établissement OU IEN*

Objet : DEMANDE DE STAGE DE FORMATION SYNDICALE

M. le Recteur OU M. le DASEN

Je demande à bénéficier d'un congé de formation économique, sociale et syndicale conformément aux dispositions légales art. L3142-7 du Code du Travail et aux dispositions conventionnelles en vigueur, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 22 février 2018 à Caen sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI Solidaires 144 bld de la Villette 75019 PARIS, institut agréé par arrêté ministériel du 29 décembre 2014.

Veillez croire, *Monsieur le Recteur/le DASEN*, en mon profond attachement au service public de l'Éducation.

Signature

Se former ? Un Droit !

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de **12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée au minimum), sans aucun retrait de salaire (loi n°84-16 du 11 janvier 1984, loi n°82-997 du 23 novembre 1982, décret n°84-474 du 15 juin 1984).**

La demande doit être faite, au plus tard, un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente. À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé de formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit.

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

SUD Éducation Calvados

8, rue Ampère, 14123 Cormelles-le-Royal

Portable : 06 72 67 50 13

sudeduc14@free.fr * www.sudeduc14.fr